

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE  
MRS BADO, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME DENIS, M. BERTHAUX A M. CAM

Excusé / Absent : M. BAÏADA

Secrétaire : M. DENIS

Date de la convocation : 10/11/2021

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 12    Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DE SERVICE AU PUBLIC, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la restauration de l'ancien bureau de poste, financé en partie par la l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et la communauté des communes Pays de Serres en Quercy arrive à son terme.

Ce Bâtiment maintenant restauré accueillera dans la partie culture et patrimoine au rez-de-chaussée, l'office de tourisme intercommunal, au premier étage une Maison France et au dernier étage un espace culturel et patrimonial.

Afin de formaliser la mise à disposition du bâtiment, Monsieur le Maire propose la signature deux conventions ; l'une avec la communauté de communes Pays de Serres en Quercy et l'autre avec l'association Quercy Pays de Serres.

Le bâtiment ne disposant que d'un seul compteur d'eau et d'électricité au nom de la commune, les charges seront refacturées au prorata des surfaces utilisées, au même titre que les charges de maintenance de l'ascenseur.

Après lecture des conventions Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de les signer.

Hors la Présence de Mmes DENIS (vois de Mme BOURCIER) et LARONDE

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité : 9 voix pour,**  
2 abstentions : Mrs BERTHAUX et CAM

- **ACCEPTTE** : les termes des conventions.
- **ADOpte** : le principe d'une répartition des charges eau, électricité, ordures ménagères au prorata des surfaces utilisées
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les conventions
- **CHARGE** : le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

  
Maire,  
François LE MOING

